



## INVESTIR dans la santé du lac Saint-Augustin ....ça rapporte !

CBLSA - Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures - Phase II - FADM 2010

Voici la quatrième de cinq capsules d'information sur la renaturalisation des rives du lac Saint-Augustin - octobre 2011

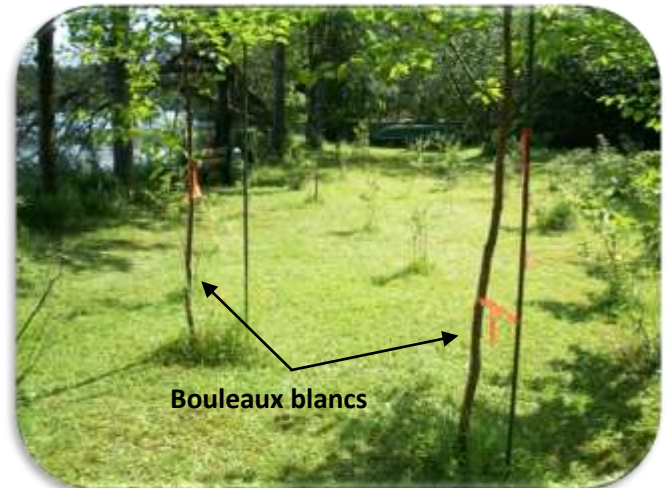
## LE DOMAINE FAMILIAL SUR LE BORD DU LAC !

André Lirette habite le domaine familial du côté nord du lac, acheté en 1952 par son grand-père et son père. Il y avait à l'origine deux propriétés distinctes qui ont depuis été jumelées en une seule.

André a grandi avec le souci de préserver le cachet naturel de ce lot riverain. Très jeune, il a appris les rudiments de la plantation d'arbres avec son père. Ensemble, ils ont planté tous les arbres situés sur le bord du lac. Aujourd'hui, ils sont maintenant matures et délimitent le premier mètre de la rive où la végétation est laissée à l'état naturel.



Malgré la rive de son terrain déjà très bien végétalisée et boisée, André a voulu être le premier à s'investir dans le projet de renaturalisation des rives privées situées autour du lac.



Rosier rugueux

L'écoconseiller de la Ville lui a alors proposé un plan d'aménagement couvrant 10 mètres de terrain à partir de la rive ainsi qu'une liste de végétaux indigènes à privilégier.

André n'a pas attendu l'équipe de plantation de la Ville : il a acheté, transporté et planté tous les végétaux suggérés. Il a favorisé des arbustes comme le rosier rugueux pour ne pas compromettre sa vue sur le lac, mais a aussi inclus quelques bouleaux qu'il a placés au pourtour de son terrain.



La pelouse a également fourni plusieurs indices confirmant la présence d'un sol acide. Les graminées à gazon y étaient peu présentes au profit de plantes telles que la mousse, la prunelle et la fraise sauvage.

Il était donc important de tenir compte de cette observation et de sélectionner des végétaux qui tolèrent l'acidité du sol.

LA BONNE PLANTE AU BON ENDROIT !



André a toujours préféré les aménagements bien organisés. Il a donc continué à tondre sa bande riveraine pour préserver l'aspect esthétique, mais également pour réduire la compétition entre les arbustes et les plantes herbacées, surtout lors des premières années suivant la plantation.

C'est un bon compromis pour rallier la renaturation des rives à l'aménagement paysager du terrain riverain.

À noter : les plantes indigènes tolèrent facilement nos hivers québécois, il suffit simplement de les attacher pour éviter les dommages dus au poids de la neige.

Peu importe l'ampleur des efforts de renaturation des rives du lac, l'essentiel c'est de participer !!!



Bravo André !



On pourrait penser que la Renouée japonaise est la plante idéale pour la renaturation des rives du lac St-Augustin. Elle ressemble à du bambou asiatique, elle pousse rapidement et peut se reproduire facilement. L'ennui est que cette plante, très envahissante, libère des toxines dans le sol empêchant les autres plantes de pousser. Elle appauvrit donc la diversité biologique. Et une fois établie, il est pratiquement impossible de s'en débarrasser car ses racines s'enfoncent profondément dans le sol. La renouée japonaise fait partie des plantes ciblées par le Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes : <http://www.rspee.glu.org>